

**SÉANCE RÉGULIÈRE
(4 novembre 2019)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 4 novembre 2019 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

267-11-2019

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

268-11-2019

3.1 - Séance régulière du 7 octobre

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 7 octobre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2019 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

269-11-2019

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à octobre 2019 totalisant 213 070,04 \$ (Folio 350188) et 21 323,10 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 12162 à # 12223 inclusivement, par prélèvement bancaire # 88 à # 91 inclusivement, ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis d'octobre 2019

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois d'octobre 2019 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 octobre 2019, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

270-11-2019

4.4 - Demande de don et commandite - Société lyrique de la Beauce

ATTENDU qu'une demande de don de la Société lyrique de la Beauce a été reçue au bureau municipal le 11 octobre 2019 pour son concert de Noël du 8 décembre 2019 à Saint-Georges;
ATTENDU que la demande répond à l'un des objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité soit de favoriser le dynamisme culturel;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100 \$ à la Société Lyrique de la Beauce.

271-11-2019

4.5 - Demande de don et commandite - École Éco-Pin

ATTENDU la demande de don provenant des élèves de la classe de Mme Brigitte Laflamme qui veulent organiser un souper communautaire de Noël pour chaque élève de l'école avec l'un de ses parents;
ATTENDU que cette demande répond aux objectifs de la politique relative aux demandes de dons et commandites dans le domaine de l'éducation;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 100 \$ à l'école L'Éco-Pin pour l'organisation du souper de Noël 2019 pour les élèves et leurs parents.

272-11-2019

4.6 - Fabrique de la paroisse de Saint-Georges-de-Sartigan - demande aide financière pour déneigement du stationnement

ATTENDU que la Fabrique de la paroisse de Saint-Georges-de-Sartigan, Communauté de Notre-Dame-de-la-Providence, défraie depuis 2013 les coûts de déneigement de leur stationnement;
ATTENDU que le stationnement de la Fabrique et de l'église de Notre-Dame-des-Pins est utilisé par plusieurs comme stationnement public;
ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de la Fabrique datée du 31 octobre 2019;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 2 000 \$ à la Fabrique pour le déneigement du stationnement de Notre-Dame-des-Pins en 2020.

273-11-2019

4.7 - Création d'une petite caisse pour les activités du gymnase

ATTENDU qu'il y a lieu d'avoir de l'argent liquide pour remettre du change lors des paiements de location des plateaux sportifs au gymnase;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de créer une petite caisse au montant de 100 \$ pour les activités sportives qui se dérouleront au gymnase de l'école.

4.8 - Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2019

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil les états financiers comparatifs au 30 septembre 2019.

4.9 - Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes

La secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des personnes endettées pour taxes au 4 novembre 2019.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois d'octobre 2019.

6 - LÉGISLATION

274-11-2019

6.1 - Adoption / 1er projet règlement numéro 286-164A-2019

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 286-164A-2019.

RÈGLEMENT NO 286-164A-2019 modifiant le règlement de zonage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Busque et résolu unanimement que le 1er projet de règlement 286-164A-2019 soit, et est adopté par le conseil.

275-11-2019

6.2 - Déterminer date de la consultation publique - règlements no. 285-164A-2019 et no. 286-164A-2019

ATTENDU que le premier projet du règlement no. 285-164A-2019 modifiant le règlement de zonage a été adopté par la résolution no 239-10-2019; ATTENDU que le premier projet du règlement no. 286-164A-2019 modifiant le règlement de zonage a été adopté par la résolution no 274-11-2019; ATTENDU que la Loi prévoit qu'une consultation publique doit être tenue pour l'adoption de modifications au règlement de zonage;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 2 décembre 2019 à 19 h 00 sur les projets de règlements no. 285-164A-2019 et no. 286-164A-2019.

276-11-2019

6.3 - Demande de modification au règlement de zonage - Giltek

ATTENDU la demande de M. Daniel Gilbert, propriétaire de Giltek et de M. Mario Poulin, directeur d'usine du 22 octobre 2019 demandant une modification au règlement de zonage;

ATTENDU que l'entreprise Giltek Canada est située au 3703, route du Président-Kennedy à Notre-Dame-des-Pins depuis plus de 18 ans; ATTENDU que cette industrie offrant un service de peinture industrielle de portes et fenêtres est localisée dans la zone C-23 où les entreprises de transformation ne sont pas permises;

ATTENDU que M. Gilbert a le projet d'acheter le lot adjacent à celui du 3703, route du Président-Kennedy afin d'agrandir son entreprise;

ATTENDU que l'article 3.4.5 du règlement de zonage de la Municipalité stipule que l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis occupée par un usage dérogatoire protégé par droits acquis doit se réaliser sur le même terrain que celui où est implantée la construction en date du 12 novembre 2008;

ATTENDU que le projet d'agrandissement de Giltek Canada sur le lot voisin à sa propriété ne peut actuellement être autorisé en vertu du règlement de zonage municipal;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'enclencher la procédure de modification du règlement de zonage 164-2007 afin d'inclure à la zone C-23 les usages d'entreprises de transformation et d'entreposage intérieur.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 55. Après quelques interventions, la période de questions est fermée à 19 h 57.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

277-11-2019

8.1 - Projet de construction de 2 estacades à Beauceville

ATTENDU que la Ville de Beauceville a le projet de mettre en place deux estacades sur la rivière Chaudière, l'une en aval des rapides du Diable et l'autre en amont de celles-ci; ATTENDU que M. François Veilleux, maire de Beauceville et M. Brian Morse, professeur à l'université Laval ont rencontré Mme Lyne Bourque, mairesse et Mme Dominique Lamarre, directrice générale le 2 octobre 2019 afin de leur présenter le projet de mise en place d'estacades; ATTENDU qu'aucun document n'a été remis, sur place ou par la suite, afin de présenter les effets pour le territoire de Notre-Dame-des-Pins de la mise en place de l'estacade qui serait localisée en amont des rapides du Diable; ATTENDU que les élus de Notre-Dame-des-Pins ne peuvent appuyer un projet pour lequel ils ne possèdent aucune information de l'impact sur leur territoire;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les élus de Notre-Dame-des-Pins sont présentement contre l'installation d'une estacade en amont des rapides du Diable; QUE les élus de Notre-Dame-des-Pins demandent à la Ville de Beauceville de fournir des informations techniques écrites sur l'effet de la mise en place d'une estacade en aval de notre territoire dont, au minimum, une modélisation avec et sans couvert de glace; QUE la présente résolution soit transmise à M. François Veilleux, maire de la Ville de Beauceville, à M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud , à Mme Geneviève Guilbault, ministre de la Sécurité publique, à M. Benoît Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à M. Jonathan V. Bolduc, préfet de la MRC Robert-Cliche et à M. Normand Roy, préfet de la MRC de Beauce-Sartigan.

278-11-2019

8.2 - Remplacement des tuiles du plancher au centre communautaire

ATTENDU que les tuiles du plancher du centre communautaire décollent facilement du plancher; ATTENDU la soumission reçue de P.R.S. Jacques Nolet inc. pour la préparation du plancher, l'achat et l'installation de la tuile;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le changement des tuiles du plancher du centre communautaire à P.R.S. Jacques Nolet inc. au coût de 6 130 \$, avant les taxes applicables.

279-11-2019

8.3 - Ajout de revêtements protecteurs sur les murs au centre communautaire

ATTENDU que des feuilles de protection murale pourraient être installées sur les 3 murs de la salle de centre communautaire qui n'ont pas encore de protection murale; ATTENDU que les feuilles installées en 2018 sur le grand mur protègent réellement celui-ci; ATTENDU la soumission reçue d'Armeco pour l'achat des feuilles de protection murale; ATTENDU la soumission reçue de P.R.S. Jacques Nolet inc. pour l'installation des feuilles de protection murale; ATTENDU que cette dépense n'est pas prévue au budget 2019;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat et à l'installation de protecteurs muraux sur 3 murs au centre communautaire en 2020, au coût de 2 285 \$, avant les taxes auprès d'Armeco et de 3 264 \$, avant les taxes auprès de P.R.S. Jacques Nolet inc.

280-11-2019

8.4 - Centre communautaire - changement de deux plinthes électriques

ATTENDU que les plinthes électriques du centre communautaire fonctionnent bien et ne présentent pas de danger;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas changer les plinthes électriques au centre communautaire.

281-11-2019

8.5 - Camping La Roche d'Or - certificat municipal attestant que la Municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation

ATTENDU que Parkbridge Lifestyle Communities présente au ministère de l'Environnement une demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'Article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la réalisation de travaux de captage d'eaux usées sur le terrain du camping La Roche d'Or; ATTENDU que le projet consiste au réaménagement de 26 emplacement en les transformant en 17 emplacements dont 15 nécessitent un branchement sanitaire; ATTENDU que le débit après travaux sera moindre de 0,34 m³/j puisque le débit total rejeté passera de 6,26 m³/j à 5,92 m³/j ;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation demandée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet du camping La Roche d'Or.

282-11-2019

8.6 - Usine de filtration eau potable - achat d'un assécheur d'air

ATTENDU que l'assécheur d'air à l'usine de filtration de l'eau potable ne fonctionne plus, ce qui cause des problèmes de fermetures des vannes; ATTENDU la soumission reçue;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un assécheur d'air auprès de Les Pompes M.C. au coût de 1 386 \$, avant les taxes applicables.

283-11-2019

8.7 - Piste cyclable 30e Rue - demande de subvention

ATTENDU le projet de construction d'une piste cyclable le long de la 30e Rue et de la 1re Avenue afin de relier de façon sécuritaire les résidents des nouveaux développements et les usagers du camping La Roche d'Or à la piste cyclable des Jarrets Noirs faisant partie de la Route Verte; ATTENDU que les enfants se rendant à l'école L'Éco Pin, au Centre communautaire et au parc du pont couvert Perrault, à pied et à vélo, utiliseront également cette piste cyclable; ATTENDU le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports; ATTENDU que ce projet s'inscrit en continuité avec le plan de déplacement actif réalisé en 2016 pour la municipalité de Notre-Dame-des-Pins par À pied, à vélo, ville active;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une demande d'aide financière soit déposée au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports pour la réalisation d'une piste cyclable le long de la 30e Rue; QUE Mme Dominique Lamarre, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à agir pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

284-11-2019

8.8 - Demande à St-Simon-les-Mines - entretien hivernal du rang St-Charles

ATTENDU que la tempête automnale du 1er novembre dernier a gravement endommagé le pont du rang St-Charles enjambant la rivière Gilbert; ATTENDU que ce pont a été fermé à toute circulation par le ministère des Transports;

ATTENDU qu'une résidence située au 3300 du rang St-Charles ainsi que les puits municipaux se trouvent de l'autre côté dudit pont;
ATTENDU que pour accéder à ces lieux, il faut utiliser la portion du rang St-Charles appartenant à la municipalité de Saint-Simon-les-Mines;
ATTENDU que la municipalité de Saint-Simon-les-Mines ne réalise pas l'entretien hivernal sur toute la portion du rang St-Charles lui appartenant;
ATTENDU que pour empêcher l'enclavement des propriétés situés à Notre-Dame-des-Pins, l'entretien hivernal devra être réalisé, au moins jusqu'à la réparation du pont par le ministère des Transports dont la date n'est actuellement pas connue;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE demander à la municipalité de Saint-Simon-les-Mines de réaliser l'entretien du rang St-Charles jusqu'à la résidence sise au 3300;
QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Pins remboursera à la municipalité de Saint-Simon-les-Mines les frais encourus pour ce faire.

9 - QUESTIONS DIVERSES

9.1 - Bilan et états financiers du camp de jour 2019

Dépôt du bilan et des états financiers du camp de jour 2019.

285-11-2019

9.2 - Fond de développement du territoire - rapport final dek hockey

ATTENDU la présentation du rapport final d'activités et du rapport financier final au montant de 30 331,64 \$ au Fond de développement du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan pour le projet *Surface de dek hockey*;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport final d'activités et le rapport financier présentés au Fond de développement du territoire pour le projet *Surface de dek hockey*.

286-11-2019

9.3 - Fond de développement du territoire - nouveau projet

Attendu que la municipalité souhaite recevoir un appui financier de la Politique de développement du territoire afin de réaliser l'installation d'eau chaude au centre communautaire pour la Zamboni;

Attendu que la somme demandée à la MRC de Beauce-Sartigan est de 2 992,05 \$;

Attendu que le total des dépenses de ce projet s'élève à 4 252 \$;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins s'engage à déboursier le solde nécessaire à la réalisation du projet soit l'équivalent de 1 259,95 \$ ou plus. Ce solde pourra provenir de la municipalité mais également de d'autres partenaires financiers éventuels.

287-11-2019

9.4 - Calendrier des séances 2020

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront habituellement les lundis et débuteront à 19 h 30 :

14 janvier	6 juillet
10 février	10 août
9 mars	8 septembre
6 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre

8 juin

7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

288-11-2019

9.5 - Fermeture du bureau municipal pendant les Fêtes

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement lors de la période du temps des Fêtes.

289-11-2019

9.6 - Conditions salariales des employés pour 2020

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance des demandes des employés municipaux;
ATTENDU que le conseil désire appliquer un principe d'équité entre les différents employés municipaux, tout en respectant les impératifs budgétaires et la capacité de payer des citoyens;
ATTENDU que ces conditions salariales représentent des renseignements personnels, en vertu de la Loi;
Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les nouvelles conditions de travail des employés municipaux pour l'année 2020, en annexe au procès-verbal, soient acceptées, et entrent en vigueur le 1er janvier 2020.

290-11-2019

9.7 - Conditions salariales de la directrice générale pour 2020

ATTENDU le rattrapage salariale à effectuer pour le poste de direction générale et secrétaire-trésorier;
ATTENDU que cela fait plus de 8 ans que Mme Dominique Lamarre est directrice générale et secrétaire-trésorière à la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins;
ATTENDU que les élus sont très satisfaits du travail effectué;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter les conditions salariales suivantes pour Dominique Lamarre, directrice générale et secrétaire-trésorière:

- Salaire annuel 2020: salaire 2019 + 5 % + IPC,
- Vacances annuelles: 10 % après 10 ans d'ancienneté,
- REER à 4 %;

QUE ces conditions salariales sont effectives à compter du 1er janvier 2020.

Départ temporaire du conseiller Stéphane Auclair à 20 h 15.

291-11-2019

9.8 - Échelles salariales des employés du camp de jour - modifications

ATTENDU qu'une analyse des salaires offerts aux moniteurs, monitrice en chef, accompagnateur et aide-moniteur de camp de jour des autres municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan a été effectuée;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter les échelles salariales suivantes pour les employés du camp de jour:

	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5
Monitrice en chef	salaire minimum + 2,25 \$	salaire minimum + 2,75 \$	salaire minimum + 3,25 \$	salaire minimum + 3,75 \$	salaire minimum + 4,25 \$
Monitrice	salaire minimum + 0,50 \$	salaire minimum + 0,75 \$	salaire minimum + 1 \$	salaire minimum + 1,25 \$	salaire minimum + 1,50 \$
Accompagnatrice	salaire minimum + 0,50 \$	salaire minimum + 0,75 \$	salaire minimum + 1 \$	salaire minimum + 1,25 \$	salaire minimum + 1,50 \$

Aide-moniteur	salaire minimum				
---------------	-----------------	--	--	--	--

QUE ces nouvelles échelles salariales sont en vigueur à partir du 1er janvier 2020.

292-11-2019

9.9 - Secrétaire-trésorière adjointe - échelon 2020

ATTENDU que le conseil est entièrement satisfait du travail réalisé en 2019 par la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Jeanne Bouchard; Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents : QUE la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Jeanne Bouchard, soit à l'échelon 6 de son échelle salariale dès le 1^{er} janvier 2020.

293-11-2019

9.10 - Adjointe-administrative - échelon 2020

ATTENDU que le conseil est satisfait du travail réalisé en 2018 par l'adjointe-administrative, Mme Élise Landry; Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents : QUE l'adjointe-administrative, Mme Élise Landry, soit à l'échelon 4 de son échelle salariale dès le 1^{er} janvier 2019.

294-11-2019

9.11 - Responsable des travaux publics - échelle salariale

ATTENDU la création, en 2020, d'un poste de Responsable aux travaux publics;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter une échelle salariale, en annexe au procès-verbal, pour le nouveau poste de Responsable aux travaux publics; QUE cette échelle salariale est en vigueur le 1er janvier 2020.

295-11-2019

9.12 - Inspecteur en bâtiment et en urbanisme - échelle salariale

ATTENDU la création, en 2020, d'un poste d'inspecteur en bâtiment et en urbanisme;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter une échelle salariale, en annexe au procès-verbal, pour le nouveau poste d'inspecteur en bâtiment et en urbanisme; QUE cette échelle salariale est en vigueur le 1er janvier 2020.

296-11-2019

9.13 - Tourisme Chaudière-Appalaches - renouvellement d'adhésion 2020

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler, pour l'année 2020, l'adhésion de la Municipalité ainsi que celle pour le pont Perrault à Tourisme Chaudière-Appalaches pour les inscriptions au guide touristique et au site internet au coût de 485,20 \$, avant les taxes applicables.

Retour du conseiller Stéphane Auclair à 20 h 18.

297-11-2019

9.14 - Transport Autonomie Beauce-Etchemin - contribution 2020

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE reconduire l'entente de services de transport avec l'organisme Transport Adapté l'Autonomie Inc. pour l'année 2020; DE payer la quote-part fixée à 3 335,24 \$ pour 2020 (2 905,50 \$ pour 2019); QUE la Municipalité accepte la tarification payée par l'utilisateur; QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins reconnaît Ville de St-Georges

comme ville mandataire du service de Transport Autonomie Beauce-Etchemins.

298-11-2019

9.15 - Demande d'autorisation pour l'utilisation de la halte routière en 2020 - exposition d'une oeuvre d'art

ATTENDU la demande reçue de Mme Guylaine Bélanger, professeur à L'Éco-Pin, pour obtenir l'autorisation d'exposer une oeuvre artistique réalisée par les élèves de l'école à la halte routière du Pont Perrault; ATTENDU qu'une seule oeuvre de grande envergure (environ 6 pi x 4 pi x 10 pi de hauteur) serait réalisée et installée en juin pour être exposée tout l'été; ATTENDU que l'oeuvre devra être installée en dehors de la zone inondable;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre l'exposition d'une oeuvre de grande envergure sur le site du pont couvert Perrault en juin 2020, laquelle oeuvre restera en place pour tout l'été.

299-11-2019

10 - AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 20, il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ajournée pour une durée de 30 minutes.

300-11-2019

11 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les élus étant présents, madame la mairesse déclare la séance ouverte à 20 h 53.

12 - QUESTIONS DIVERSES

301-11-2019

12.1 - Entente de services pour les mesures d'urgence avec Saint-Simon-les-Mines

ATTENDU l'entente de services pour les mesures d'urgence entre la municipalité de Saint-Simon-les-Mines et la municipalité de Notre-Dame-des-Pins présentée;

ATTENDU que cette entente est modifiée afin d'exclure les locaux de la bibliothèque municipale pour ne conserver que la salle du conseil située au 2780, 1^{re} Avenue à Notre-Dame-des-Pins;

ATTENDU que si la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins est également visée par une mesure d'urgence, la salle du conseil sera prioritairement utilisée par celle-ci même si la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines fait une demande; ATTENDU que cette entente est valable pour une durée de 3 ans et renouvelable automatiquement par périodes successives d'un an;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'entente de services pour les mesures d'urgence entre la municipalité de Saint-Simon-les-Mines et la municipalité de Notre-Dame-des-Pins soit approuvée;

QUE Mme Lyne Bourque, mairesse et Mme Dominique Lamarre, directrice générale soient autorisées à signer l'entente, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

302-11-2019

12.2 - Subvention à l'entreprise privée - Les Espaces D'Amico Marcoux S.E.C.

ATTENDU la construction et l'ouverture d'Espace Notre-Dame en 2018, situé à l'intersection de la 30^e Rue et de la route du Président-Kennedy;

ATTENDU que cet espace commercial abrite des commerces et services de proximité très intéressants pour la population de Notre-Dame-des-Pins, tels que pharmacie et marché d'alimentation;

ATTENDU l'apport financier de cette nouvelle construction en revenu de taxation pour la Municipalité;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, une Municipalité peut octroyer une aide financière à l'entreprise privée;

ATTENDU la promesse d'achat signée en 2016 entre la municipalité de Notre-

Dame-des-Pins et Les Espaces D'Amico Marcoux S.E.C. pour l'achat d'une partie de cet immeuble, en copropriété divise pour l'aménagement du bureau municipal;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une aide financière sera octroyée à Les Espaces D'Amico Marcoux S.E.C., selon la répartition suivante:
- 10 000 \$ lors de la signature du contrat d'achat entre Les Espaces D'Amico Marcoux S.E.C. et la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins,
- 10 000 \$ par année pour les 4 années financières subséquentes à l'année de la signature du contrat de cet achat;
QUE le déboursé de l'aide financière des 4 dernières années sera effectué conditionnellement à l'encaissement de la totalité des taxes municipales, après le paiement des frais communs et le versement du montant prévu au fond de prévoyance de la copropriété par Les Espaces D'Amico Marcoux S.E.C.;
QUE la présente aide financière prendra fin advenant la vente ou la cession de l'immeuble Espace Notre-Dame ou s'il survient un changement des actionnaires majoritaires de Les Espaces D'Amico Marcoux S.E.C., actuellement propriété de Julien Marcoux et Antonio D'Amico.

303-11-2019

12.3 - Demande d'aide financière pour soutenir la coopération municipale

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
ATTENDU QUE les municipalités de Saint-René, Sait-Gédéon, Lac-Poulin, Saint-Évariste-de-Forsyth, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Hilaire-de-Dorset, Saint-Simon-Les-Mines, St-Théophile et Saint-Philibert désirent présenter un projet d'élargissement du service d'inspection régionale (volet inspection des installations septiques);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Auclair et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins s'engage à participer au projet d'élargissement du service d'inspection régionale (volet inspection des installations septiques) et d'assumer une partie des coûts;
Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
Le conseil nomme la MRC de Beauce-Sartigan à titre d'organisme responsable du projet.

304-11-2019

12.4 - Adoption du Plan de mesures d'urgence

ATTENDU que les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des sinistres d'ordre naturel ou technologique;
ATTENDU que le conseil municipal reconnaît que sa municipalité peut en être victime en tout temps;
ATTENDU que le conseil comprend l'importance de se doter d'un plan municipal de sécurité civile;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une organisation municipale de sécurité civile (OMSC) soit créée;
QUE le plan de mesures d'urgence d'octobre 2019 soit adopté.

305-11-2019

13 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 57.

Lyne Bourque
Mairesse

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse